



Paris, le 23 avril 2009

**La Canopée - Permis de construire n° 075 001 08 V 0046****Compléments apportés au dossier**

Le dépôt du dossier de demande de permis de construire pour la Canopée le 19 décembre 2008 a déclenché une phase de consultation des différents services concernés par ce projet. Ces services ont ainsi émis des avis, auxquels la maîtrise d'ouvrage du projet a été particulièrement soucieuse de répondre.

Les observations reçues dans le cadre de l'instruction du permis de construire seront naturellement prises en considération pour les études de mise au point de l'avant projet définitif, et tout particulièrement celles qui ont trait à la sécurité du site. La présente notice a pour objet d'indiquer les orientations données à ces évolutions.

Ces évolutions poursuivent essentiellement deux perspectives :

- Garantir, à l'usage des locaux accueillant du public, le strict respect du seuil maximum de 2500 personnes présentes simultanément dans les équipements culturels
- Répondre à la demande formalisée par la Préfecture de Police d'élever le niveau de sécurité du site par la création de dégagements supplémentaires du patio vers le jardin.

Le patio sera ainsi légèrement remodelé pour recevoir un escalier supplémentaire. Cette évolution a donné lieu à la mise au point d'une solution technique susceptible de réduire sensiblement les impacts dans les boutiques du Forum.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure synergie entre les équipements culturels proposés sur le site avec mutualisation de moyens et de locaux est de nature à adapter le potentiel d'accueil aux limites du site. La programmation des espaces métropolitains laissés épars dans un premier temps s'est affinée avec la création d'un nouvel équipement public unitaire destiné à la promotion des cultures urbaines.

L'organisation intérieure de la Canopée sera adaptée pour recevoir, en extension des espaces dédiés aux pratiques amateurs, ces nouveaux espaces dédiés aux cultures urbaines qui seront implantés en lieu et place de surfaces jusqu'alors destinées au commerce au premier étage de l'aile nord.

Afin de garantir le maintien en dessous du seuil de 2500 personnes dans les équipements culturels, l'auditorium est remplacé par un lieu de diffusion d'une jauge limitée à 100 à 150 personnes. Les commerces supprimés pour l'accueil de ce nouvel équipement sont restitués au rez-de-chaussée et au premier étage, dans l'aile sud de la Canopée. Certains espaces à vocation technique ont été optimisés, notamment au rez-de-chaussée de la rue Rambuteau, afin de dégager une meilleure continuité de façade, gage de l'animation du site.

Les schémas annexés esquissent les évolutions du projet répondant à ces différentes exigences. Il convient de noter que l'ensemble de ces évolutions ne modifie pas la volumétrie, ni l'aspect extérieur de la Canopée.

Le tableau ci-après récapitule les enjeux en terme de Surface Hors Œuvre Nette liés à l'ensemble de ces évolutions.

	Equipement	Commerce	Locaux techniques	TOTAL
SHON construite (avant évolutions)	14 565 m <sup>2</sup>	5 864 m <sup>2</sup>	1 111 m <sup>2</sup>	21 540 m <sup>2</sup>
SHON construite (tenant compte des évolutions)	14 812 m <sup>2</sup>	6 397 m <sup>2</sup>	894 m <sup>2</sup>	22 103 m <sup>2</sup>